

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 22 juin 2022

**DEL\_20220622\_12**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**20**

**28**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence  
de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Médiathèque**

**Demande de  
subvention mobilier  
auprès de la DRAC  
des Pays de la Loire**

**Etaient présents :**

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE –  
Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET  
Hervé MORICE – Emilie CORDIER (arrivée à 19h27) – Myriam LEROUX  
Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (arrivée 18h50)  
Stanislas FONLUPT – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER  
Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Christelle POHON  
David PELON – Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC  
Alain DESMARS

Le Maire certifie que le  
compte rendu de cette  
délibération a été  
affichée à la porte de  
la Mairie le

**27 juin 2022**

Et que la convocation  
avait été faite le

**15 juin 2022**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat  
respectivement :**

- Emilie CORDIER donne pouvoir à V. JULIOT (arrivée à 19h27)
- Denis ROULAND donne pouvoir à S. WAIRY
- Patricia L'ECORSIER donne pouvoir à D. MAHE-VINCE (arrivée à 18h50)
- Stéphanie BURNEL donne pouvoir à L. DUPONT
- Benoît PICHARD donne pouvoir à C. OLIVIER
- Jessica NICOLAS donne pouvoir à L. FREMINET
- Jean-Pierre LE CROM donne pouvoir à J.L. LELIEVRE
- Françoise HAFFRAY donne pouvoir à D. PELON
- Didier NOUZILLEAU donne pouvoir à D. PELON

**Absentes :**

- Isabelle GUENEGO

Mme Aurélie LE GUNEHEC a été nommée pour remplir les fonctions de  
secrétaire.

La majorité municipale de la ville de Trignac a axé le programme de son précédent mandat sur une  
politique culturelle ambitieuse à travers la construction d'une nouvelle médiathèque en cœur de ville.

L'implantation en lieu et place des anciennes cures assurera ainsi une visibilité accrue et facilitera la  
connexion avec le territoire en termes de mobilisation habitante et de logique de lecture publique. Cette  
médiathèque se veut résolument tournée vers ses publics et les ressources du territoire.

Ces axes prendront appui sur une politique des publics mais aussi sur une politique documentaire et  
d'actions culturelles revisitées.

Afin d'accueillir le public dans les meilleures conditions et de répondre aux besoins de la profession, la  
ville de Trignac a validé en APD l'équipement mobilier de la future Médiathèque de Trignac pour un  
montant total de dépense HT de 140 317 euros.

Envoyé en préfecture le 28/06/2022

Reçu en préfecture le 28/06/2022

Affiché le 28/06/2022

**SLOX**

ID : 044-214402109-20220622-DEL\_20220622\_12-DE

La présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire a engager ou signer les demandes de subventions mentionnées dans la délibération de validation de l'APD en date du 27 janvier 2022 auprès de la DRAC Pays de Loire concernant le mobilier de la future Médiathèque de Trignac.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission finances en date du 13 juin 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

**Article 1 :** de valider la demande de subvention auprès de la DRAC Pays de la Loire pour le financement du mobilier de la future Médiathèque de Trignac,

**Article 2 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à engager et signer tout document nécessaire à l'obtention de cette subvention,

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération,

**Article 4 :** d'attester de l'inscription du projet au plan pluriannuel de la ville et de l'inscription des dépenses et des recettes en section d'investissement.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 28/06/2022 Préfet le :  
Reçu en préfecture le 28/06/2022 Préfet le :  
Affiché le 28/06/2022 le le : **SLOK**  
Publié ou affiché le :  
ID : 044-214402109-20220622-DEL\_20220622\_12-DE